



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1932

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2009**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiàn.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010

Délibération n° 2010-1932

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2009**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002. Les membres de la CCSPL ont été désignés par délibérations n° 2008-0276 du 24 septembre 2008 et 2010-1339 du 22 mars 2010.

L'activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape a été déléguée par un contrat de concession à la société Valorly, pour une durée de 30 ans à compter du 1er juillet 1989.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2009, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2009.

Libellé		2007	2008	2009	Variation 2008-2009	
					En %	Tendance
indicateurs d'activités	tonnage incinéré	142 206 t	147 894 t	141 275 t	- 4	↘
	tonnage pris en charge par Valorly et détourné	4 407	2 020	5 808	+ 187	↗
	chaleur commercialisée	85 385 MWh	80 663 MWh	82 401 MWh	+ 2	↗
	électricité vendue	20 080 MWh	17 143 MWh	14 934 MWh	- 13	↘
	résidus produits	36 549 t	37 090 t	34 443 t	- 7	↘
indicateurs financiers	chiffre d'affaires	22 388 k€	23 367 k€	17 996 k€	- 23	↘
	charges	21 766 k€	22 418 k€	17 488 k€	- 22	↘
	résultat avant impôt	622 k€	949 k€	508 k€	- 46	↘

L'année 2009 est marquée par les éléments suivants :

- au niveau technique, le tonnage pris en charge et celui incinéré sont en régression correspondant à une disponibilité de lignes dégradée sur 2009 (82 % des temps d'arrêts sont liés aux chaudières). La baisse de la production électrique est due à une panne de la turbine au mois de novembre ayant dégradé sa disponibilité (7 439 heures) et surtout à la baisse de la production de vapeur directement corrélée au tonnage de déchets incinéré sur le site. Sur le chauffage urbain, la rigueur de la saison hivernale 2010 explique en partie la hausse des quantités vendues,

- sur le plan financier, le chiffre d'affaires est en diminution de 23 % en lien avec la baisse du tonnage traité et à l'arrivée du terme du contrat de crédit-bail (juin 2009) visant au remboursement des investissements de départ. La marge dégagée par la concession (508 k€) connaît également une forte diminution (- 46 %).

Les dépenses GER s'élèvent à 2 891 k€ et sont en augmentation par rapport à 2008. Toutefois, il ressort de l'historique du compte GER que le total des dépenses réalisées depuis 1989 est inférieur de 2 849 k€ aux recettes perçues.

Ainsi, l'exercice 2009 montre une dégradation en termes technique et financier.

C'est pourquoi plusieurs axes de travail doivent être maintenus dans les domaines suivants :

- la fiabilisation du calcul PCI entrant dans le calcul du tonnage contractuel afin de valider les tonnages présentés dans les rapports depuis 2007 et calculer le montant des pénalités pour tonnage non pris en charge par Valorly,

- la redéfinition d'un cadre pour le gros entretien renouvellement (GER) en vue d'un renforcement de la politique de maintenance de l'usine plus axé sur du préventif.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux le 9 novembre 2010. Il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 9 novembre 2010, comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2009 produit par la société Valorly au titre du contrat de délégation de service public de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.